Permanences des élus

Vous avez la possibilité de rencontrer les élus, sans rendez-vous, lors des permanences organisées en mairie tous les 15 jours.

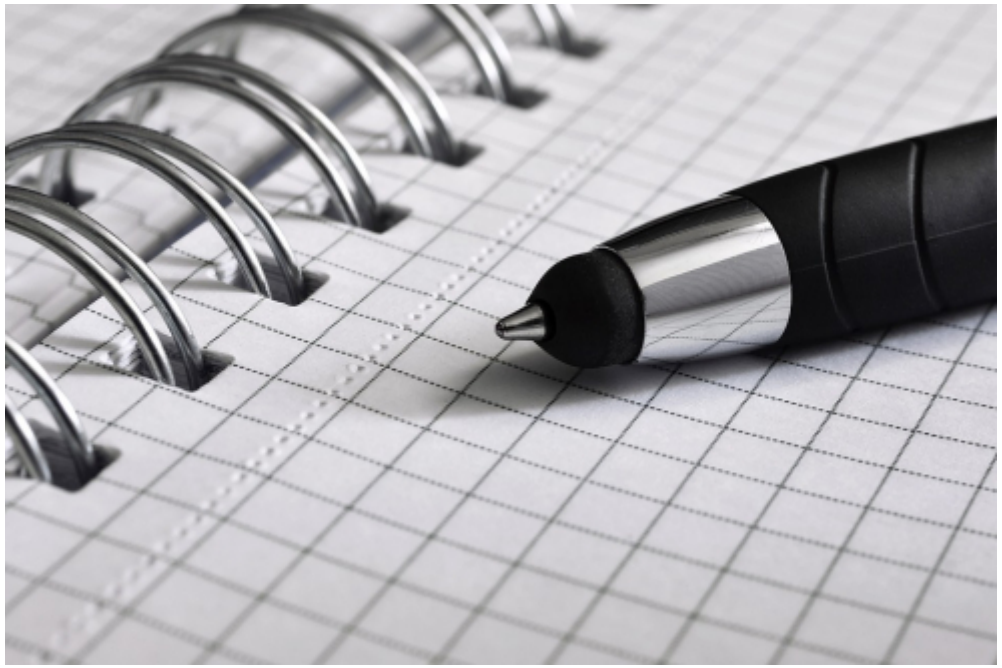

A compter du mercredi 14 novembre 2018, les élus vous proposent de venir à leur rencontre lors de permanences en mairie.

Ces permanences seront programmées comme suit:

- Mercredi : entre 14h00 et 16h00, une semaine sur deux
- Samedi : entre 10h30 et 12h00, une semaine sur deux

Aussi, la semaine où se tiendra la permanence du mercredi, celle du samedi n'aura pas lieu et réciproquement.

Un élu sera présent en mairie pour écouter les demandes et doléances. Ces permanences ne seront cependant pas thématisées. Par ailleurs, concernant l’urbanisme, il faudra nécessairement prendre rendez-vous avec l'élue du secteur.

Infos pratiques

Sans rendez-vous.

Entretien de 30 minutes maximum.